

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 27 avril 2021, à 16 h 35, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par visioconférence)
David BEAUCHESNE (par visioconférence)
France BILODEAU (par visioconférence)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Liguori HINSE (par visioconférence)
André LALIBERTÉ (par visioconférence)
Sylvain LÉGARÉ (par visioconférence)
Annie SANFAÇON (par visioconférence)
Dominique TANGUAY (par visioconférence)
Patrick VOYER (par visioconférence)

Est absente : Geneviève HAMELIN (par visioconférence)

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 21-32

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Dossier soumis au conseil d'administration

3.1 Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

CONSIDÉRANT que M. André Laliberté a été absent à deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration du RTC, soit à l'assemblée ordinaire du 10 mars 2021 et à l'assemblée ordinaire du 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 21-33

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'excuser l'absence de M. André Laliberté lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 10 mars 2021 et l'assemblée ordinaire du 7 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption du Règlement n° 397 concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2021-2030 prévoit des investissements sur dix (10) ans de 279 M\$ pour développement des infrastructures;

CONSIDÉRANT les besoins annuels planifiés en fonction du plan d'effectifs du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins d'opération du réseau structurant par la mise en place d'un poste de commande centralisé;

CONSIDÉRANT la désuétude et les enjeux techniques de l'actuel centre Lebourgneuf;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit la démolition de son centre opérationnel Lebourgneuf et la construction d'un nouveau centre opérationnel;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 21-34

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter le règlement n° 397 décrétant un emprunt n'excédant pas 66 571 000 \$ concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DII-2021-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Adoption du Règlement n° 401 concernant la réalisation d'une phase d'aménagement du centre Newton

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2021-2030 prévoit des investissements sur dix (10) ans de 279 M\$ pour développement des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la flotte de véhicules du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT qu'à son plan d'action de sa Politique de mobilité durable, déposée en avril 2018, le gouvernement a prévu financer seulement des véhicules électriques à partir de 2025;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit la réalisation d'une phase d'aménagement du centre Newton;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 21-35

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. André Laliberté, il est résolu d'adopter le règlement n° 401 décrétant un emprunt n'excédant pas 30 000 000 \$ concernant la réalisation d'une phase d'aménagement du centre Newton, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DII-2021-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

4. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 16 h 45.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale